

ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN sur la Commune de Latresne

Commune de LATRESNE

Réunion publique du 15 novembre 2016

Étape 1 : Élaboration de la phase informative



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde

SOMMAIRE DE LA REUNION PUBLIQUE

- **La démarche d'élaboration du PPRMT**
- **Les résultats de la première phase de l'étude**
- **Échanges questions/réponses**

La Prévention des Risques : une responsabilité partagée avec les collectivités locales dans le domaine de l'aménagement

Les Collectivités Locales ont l'obligation de prendre en considération l'existence des risques naturels sur leur territoire :

→ **Le PLU prend en compte** l'existence des risques dans ses choix d'aménagement, **dans le respect du code de l'urbanisme;**

Lorsque l'importance des enjeux le justifie, l'Etat élabore des PPR

→ **Le PPR réglemente** la prise en compte des risques pour les projets d'aménagement et de construction et pour les biens existants, **dans le respect du code de l'environnement ;**

Qu'est-ce qu'un Plan de Prévention des Risques Naturels

C'est un **outil de l'État** visant à prévenir un risque naturel pour les personnes et les biens qui :

- **affiche** les risques qu'il connaît en déterminant leur localisation et leurs caractéristiques ;
- **évalue** le risque pour les biens et les personnes
- **définit** des mesures de prévention du risque (*travaux de protection ou surveillance de carrières, règles de construction, règles d'inconstructibilité ...*)

1. Les acteurs de la procédure d'élaboration du PPRMT

- **L'État est le maître d'ouvrage**
- **La DDTM – Service Risques et Gestion de Crise est le service instructeur**
- **IMSRn est le bureau d'études qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage.**
- **Un comité de pilotage est associé à l'élaboration du PPRMT.**
- **La population est informée régulièrement sur l'avancement des études et son avis sera recueilli dans le cadre d'une enquête publique.**

2 – Le déroulement de la procédure administrative de l'élaboration du PPRMT

ASSOCIATION
Collectivités et
autres acteurs locaux



Arrêts de prescription par le Préfet

(13 juin 2016)

Études techniques (4 phases)

COPIL(s)

Réunions Publiques

avis officiel des Personnes Publiques Associées (PPA)

avis officiel de la population (enquête publique)

Modification éventuelle du projet de PPR

Approbation du PPR par arrêté préfectoral

3 – Les phases clé de l'étude

4 phases d'études pour l'élaboration d'un PPRMT :

- **Phase 1 - recensement des phénomènes :** recensement et description des phénomènes historiques (*4 mois*) ;
- **Phase 2 - caractérisation des aléas :** Caractérisation et hiérarchisation de l'aléa (*8 mois*) ;
- **Phase 3 - recensement des enjeux :** Identification des enjeux humains et socio-économiques (*5 mois*) ;
- **Phase 4 - définition des dispositions réglementaires :** Zonage et règlement (*8 mois*) ;

4 – Le calendrier prévisionnel

Date de démarrage de l'étude : 09/03/2016

